



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



SELECTION POUR L'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE D'ENTREE A L'ENA

Première épreuve écrite du mardi 30 mars 2010

(matin)

PREMIERE CATEGORIE

Rédaction, en quatre heures, du résumé d'un texte ou d'une note de synthèse sur un dossier (coefficient 2).

SUJET

NOTE DE SYNTHÈSE

A partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse, de 6 pages maximum, sur les politiques publiques pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

<u>Documents joints</u>	<u>Pages</u>
<u>Document 1 :</u> Diversité sociale dans les classes préparatoires aux grandes écoles : mettre fin à une forme de <i>délit d'initié</i> : « [L'égalité des chances], une préoccupation partagée par nos partenaires étrangers », rapport d'information n° 441 du Sénat, 2007, extraits.	3 et 4
<u>Document 2 :</u> Deuxième phase du volet éducation de la dynamique « Espoir banlieues » B. O. n° 19 du 7 mai 2009.	5 et 6
<u>Document 3 :</u> Concours dérogatoire et programme de tutorat : deux modèles complémentaires à idéologies opposées, « l'ouverture sociale des grandes écoles », observatoire des discriminations, 10 septembre 2009, extraits.	7 et 8
<u>Document 4 :</u> «Le mérite scolaire, un maquillage moral», interview de la sociologue Marie Duru-Bellat par Véronique Soulé, Libération, 18 septembre 2009.	9 et 10
<u>Document 5 :</u> Les bacheliers «de première génération» : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur «bridés» par de moindres ambitions ? Jean-Paul Caille, Sylvie Lemaire, France portrait social, édition 2009, INSEE , extraits.	11 et 12
<u>Document 6 :</u> Démocratiser l'accès aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances au travail, Portail Internet du gouvernement, 19 novembre 2009.	13 et 14
<u>Document 7 :</u> Statistiques sur l'ouverture sociale de la Sixième au Supérieur, différentes sources et périodes.	15 et 16
<u>Document 8 :</u> « Les grandes écoles opposées aux quotas de boursiers » par Benoît Floc'h, Le Monde, 4 janvier 2010.	17 et 18
<u>Document 9 :</u> Discours de M. le Président de la République. Voeux au monde de l'éducation et de la recherche. Plateau de Saclay, lundi 11 janvier 2010, extraits.	19 et 20
<u>Document 10 :</u> « L'expérience de la discrimination positive aux Etats-Unis » par Mathilde Gérard, Le Monde.fr, 18 janvier 2010.	21 et 22
<u>Document 11 :</u> « Boursiers : Pécresse impose son plan aux grandes écoles » par Natacha Polony, Le Figaro, 19 janvier 2010.	23
<u>Document 12 :</u> « Six IEP de province veulent davantage démocratiser leur accès » par Karine PERRET, Agence France-Presse (AFP), 19 janvier 2010.	24
<u>Document 13 :</u> Prépas intégrées : relancer l'ascenseur social, in « acteurs publics » 26 janvier 2010, extraits.	25 et 26
<u>Document 14 :</u> « Ecole : l'échec du modèle français d'égalité des chances » par Maryline Baumard, Le Monde, 11 février 2010.	27

Diversité sociale dans les classes préparatoires aux grandes écoles : mettre fin à une forme de *délit d'initié* : « [L'égalité des chances], une préoccupation partagée par nos partenaires étrangers », rapport d'information n°441 du Sénat, 2007, extraits.

2. Une tendance générale : l'accompagnement financier

a) Au Royaume-Uni

Si les universités britanniques se classent parmi les plus prestigieuses d'Europe, leurs frais d'inscription figurent également au premier rang et ils devraient encore augmenter. Depuis septembre 2006, ils atteignent 4 500 euros par an pour les trois années de licence et davantage pour les masters, ce montant correspondant au plafond fixé jusqu'en 2009. Au-delà et jusqu'en 2011, ils pourraient atteindre 10 000 euros, puis les universités devraient pouvoir les fixer librement.

Il y a **exonération des frais de scolarité lorsque les revenus familiaux annuels sont inférieurs à 32 000 euros** ; en l'absence de dégressivité, relevons cependant que l'effet de seuil joue pleinement pour ceux dont les revenus dépassent légèrement ce montant.

Par ailleurs, **les étudiants ont tous droit à un prêt d'Etat**, assorti d'un taux d'intérêt limité à la prise en compte du taux d'inflation. Par conséquent, ils ne doivent pas régler directement les frais de scolarité, qui font en quelque sorte l'objet d'un **paiement différé**. Ils les rembourseront une fois leur diplôme acquis et lorsque leur situation financière le permettra (à savoir, lorsqu'ils gagneront plus de 32 000 euros par an).

Ce dispositif permet d'élargir l'accès à l'université pour les étudiants issus de milieux modestes, traditionnellement sous-représentés dans l'enseignement supérieur britannique. Pour couvrir leurs frais de logement et dépenses courantes, de nombreux étudiants recourent également à des prêts bancaires. Il semble que la hausse récente des frais d'inscription n'ait pas fait fuir, comme redouté, les étudiants des classes moyennes hors des universités, le nombre de demandes d'inscription ayant même augmenté de 7,1 % pour la rentrée 2007.

En outre, une **agence gouvernementale en faveur de l'égalité des chances** a été créée, en 2004. Cet « *Office for fair access* » (OFFA), dont le directeur est placé sous la tutelle du ministre de l'éducation, a pour mission de s'assurer que les mesures en faveur des jeunes issus de milieux défavorisés sont mises en oeuvre convenablement, et de suivre les évolutions. Environ 510 millions d'euros ont été alloués à la promotion de l'égalité des chances en 2006-2007, afin d'inciter les universités - y compris les plus prestigieuses - à accueillir des étudiants venant de milieux non favorisés. **Pour bénéficier de ces fonds et être considérée comme équitable, une université doit mettre en place un système d'admission respectant cinq principes.** Ainsi, celui-ci doit :

- être transparent ;
- permettre d'accepter des étudiants jugés aptes à mener à terme le cycle d'études entrepris, sur la base de leurs résultats, de leur mérite et de leur potentiel ;
- mettre en place des méthodes d'évaluation fiables ;
- chercher à minimiser les obstacles en faveur des candidats ;
- être organisé dans le cadre de structures et de procédés institutionnels.

Egalement sur l'initiative du Gouvernement, une association (la « *National Association for Gifted and Talented Youth* ») - NAGTY - a été créée pour **identifier les 5 % de jeunes** - de 11 à 19 ans - **à haut potentiel issus de milieux défavorisés**. Ils se voient proposer des cours au sein des universités, pour éveiller leur curiosité intellectuelle et rendre l'enseignement supérieur attractif. Une dizaine de **conventions** ont été conclues à cette fin entre des écoles et des établissements d'enseignement supérieur. L'objectif est d'aider ces jeunes à entrer dans les meilleures universités.

Enfin, afin d'aborder les problèmes plus en amont, c'est-à-dire au niveau de l'enseignement scolaire, des entreprises prennent l'initiative de financer des écoles (« *school academies* ») dans des zones difficiles, afin de remonter le niveau académique d'élèves en difficulté.

b) En Allemagne

La question de la diversité sociale et de l'égalité des chances connaît des développements nouveaux en Allemagne, compte tenu de la réforme d'ampleur engagée en 2006. Celle-ci prévoit notamment la mise en oeuvre d'un « **programme d'excellence** » visant à promouvoir les universités de pointe et le développement d'un certain nombre d'« universités d'élite » ; elle autorise les universités à sélectionner elles-mêmes leurs étudiants (à concurrence de 60 % des places) et elle permet aux Länder d'autoriser les établissements à lever des droits d'inscription.

[..] La plupart des Länder ont, dans un premier temps, fixé des droits d'inscription de 500 euros par semestre. Beaucoup prévoient cependant d'en dispenser les doctorants, les étudiants effectuant un semestre de stage pratique, les étudiants handicapés, ceux ayant des enfants ou les étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'accords de partenariat...

Enfin, pour contrer les inquiétudes qu'une telle hypothèse génère déjà dans la population étudiante, les Länder concernés ont souhaité accompagner l'introduction de droits de scolarité de diverses mesures et **augmenter le budget consacré à l'aide sociale aux étudiants.**

Précisons que les étudiants allemands bénéficient de plusieurs types d'aides :

- les bourses de mobilité, dont les dispositifs de financement font intervenir plusieurs partenaires au sein des divers programmes (publics et privés, fédéraux ou régionaux, nationaux, binationaux et multilatéraux) ;
- les aides sur critères sociaux dont les modalités sont définies par la loi fédérale et qui concernent près d'un quart des étudiants ; le montant de cette allocation est calculé sur la base de la situation financière de l'étudiant et de ses parents, ainsi que des dépenses qu'il est censé engager pour subvenir à ses besoins et payer sa formation. Cette aide peut revêtir la forme d'une allocation, mais aussi d'un prêt d'Etat sans intérêt ou à taux bonifié auprès d'établissements, que le bénéficiaire doit rembourser au plus tôt cinq ans après son entrée dans la vie active ;
- depuis début 2006, les étudiants dont les parents auraient les moyens de prendre en charge les frais d'études peuvent aussi bénéficier des possibilités d'un tel prêt ;
- en outre, une aide fédérale a été mise en place récemment en faveur des jeunes artisans et ouvriers spécialisés qui souhaitent approfondir ou diversifier leur formation. Elle se compose d'une allocation et d'un prêt à taux bonifié ;
- enfin, il existe des aides sur critères d'excellence, destinées aux étudiants et aux jeunes en formation professionnelle particulièrement doués. Ces aides concernent moins de 1 % du nombre de jeunes et d'étudiants.

Il s'agit d'un système très original, vu de notre pays. **En France, la sélection de l'excellence est traditionnellement l'affaire de l'Etat et des grandes écoles. En Allemagne, elle relève des acteurs de la société civile et politique.** En effet, la mise en oeuvre de ces aides est assurée par une douzaine d'« oeuvres » ou de fondations. Six d'entre elles sont les émanations des grands partis politiques, deux sont liées au monde des entreprises et des syndicats, deux le sont aux églises, et la dernière, indépendante sur les plans politique, confessionnel et idéologique, est la « fondation des étudiants du peuple allemand ».

Deuxième phase du volet éducation de la dynamique « Espoir banlieues » B. O. n° 19 du 7 mai 2009

Bulletin officiel n° 19 du 7 mai 2009

NOR : MENE0909985C

RLR : 506-3

circulaire n° 2009-061 du 28-4-2009

MEN - DGESCO B3-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogique régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription du 1er degré

Annoncées par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville en février 2008, les orientations éducatives de la dynamique « Espoir banlieues » ont été confirmées par les comités interministériels des villes de juin 2008 et janvier 2009.

Après plusieurs mois de mise en œuvre et dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, il convient à la fois d'assurer le développement de ces mesures et de s'engager avec volontarisme dans la mise en œuvre des projets nouveaux pour que l'engagement de l'État en faveur des jeunes les moins favorisés se concrétise pleinement.

Objectifs et publics

La dynamique « Espoir banlieues » contribue à l'égalité des chances, en permettant la réduction des écarts constatés entre les quartiers de la Politique de la ville et le reste du territoire national. La stratégie de l'Éducation nationale, à présent articulée autour de neuf mesures, apporte des réponses aux difficultés éducatives et sociales du public scolaire des zones urbaines sensibles et des réseaux de l'éducation prioritaire.

Mesures à renforcer en 2009-2010

Élément déterminant de la dynamique « Espoir banlieues », la **lutte contre le décrochage scolaire**, menée dans les 215 quartiers prioritaires de la Politique de la ville, doit s'appuyer sur le dispositif local de prévention du décrochage prévu par la circulaire n° 2008-174 du 18 décembre 2008, publiée au Bulletin officiel n° 1 du 1er janvier 2009.

Une attention particulière sera portée aux élèves lors de leur passage de troisième en seconde, notamment professionnelle. Les élèves se trouvant dans des situations d'absentéisme lourd, qui compromettent durablement leur réussite, feront également l'objet d'une grande vigilance. La coordination locale, qui rassemble tous les acteurs impliqués à l'échelle du quartier, notamment les chefs d'établissement, assure le repérage régulier des jeunes décrocheurs et leur prise en charge rapide par le biais de solutions individuelles adaptées.

Dans chaque académie, sous l'autorité du recteur, un plan de développement de l'internat doit conforter le processus de labellisation déjà mis en œuvre avec succès cette année pour **l'internat d'excellence**. Ce plan dresse l'inventaire des ressources existantes, repère les besoins, envisage des constructions nouvelles ou des solutions d'accueil alternatives, notamment pour les élèves boursiers en C.P.G.E. (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) dont le nombre doit augmenter significativement dès la rentrée prochaine. Cette politique conduit à envisager l'internat, non seulement comme une offre d'hébergement, mais aussi comme un dispositif d'accompagnement favorisant à la fois la réussite scolaire et la mixité sociale.

Au coeur du plan académique, l'internat d'excellence est proposé à des collégiens et des lycéens scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire et des zones urbaines sensibles qui ne disposent pas des conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel. Afin de repérer le plus en amont possible les élèves susceptibles d'en bénéficier et d'engager le dialogue avec les familles, l'information sur les ressources disponibles au sein des académies doit être largement diffusée aux chefs d'établissement, aux équipes pédagogiques et aux parents d'élèves.

L'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles doit être poursuivie avec détermination.

Dans tous les lycées généraux et technologiques, publics et privés sous contrat, 5 % au moins des élèves de classes terminales doivent présenter un dossier d'admission en C.P.G.E. Il faut, en outre, s'adresser prioritairement aux élèves boursiers pour qu'en 2009 25 % des élèves intégrés en C.P.G.E. soient des boursiers du supérieur. La cible est de 30 % en 2010.

Il sera utile d'envisager le repérage des élèves dès la classe de seconde afin de les aider, durant les années scolaires suivantes, à lever tous les obstacles, notamment financiers, qui pourraient freiner leur inscription future en C.P.G.E.

L'accompagnement éducatif, désormais étendu aux écoles élémentaires des réseaux « ambition réussite » et de réussite scolaire, permet à chaque élève volontaire de bénéficier d'un encadrement de son travail personnel tout en lui offrant la possibilité d'une pratique sportive ou culturelle régulière.

Il convient à présent de renforcer la qualité pédagogique des actions mises en place dans les écoles de l'éducation prioritaire et de veiller à la mise en cohérence de l'accompagnement éducatif avec les dispositifs locaux existants (associatifs, municipaux, relevant de la politique de la ville.), pour que les élèves, comme les familles, puissent bénéficier d'une offre élargie, dans l'École ou en dehors. L'élaboration de conventions départementales, à l'exemple de celles déjà réalisées dans plusieurs académies, entre l'Éducation nationale et les préfetures, constituent des outils efficaces pour assurer cette cohérence.

La mixité choisie, dite « busing », a été expérimentée cette année dans sept communes. En 2009-2010, de nouveaux projets seront mis en place pour que ce chiffre soit doublé. Conformément aux modalités définies dans l'instruction conjointe du 21 mai 2008, ces actions doivent être pilotées par les inspecteurs d'académie, sous l'autorité des recteurs, en suscitant l'adhésion de tous les acteurs locaux : collectivités territoriales, équipes pédagogiques et parents d'élèves.

Parmi les lycées généraux, technologiques et professionnels, trente **sites d'excellence** ont été choisis par les recteurs en raison de leurs spécificités et de leur implantation en territoire de politique de la ville. Pour cette deuxième année, ces projets doivent affirmer encore leur caractère innovant, en s'appuyant notamment sur l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École (article L. 401-1 du code de l'éducation). L'amélioration des résultats scolaires des élèves et de leur réussite aux examens est le meilleur moyen de renforcer l'attractivité de ces lycées, objectif premier de la mesure.

Les 200 dispositifs expérimentaux de réussite scolaire en lycée offrent aux élèves la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pendant l'année scolaire et, sous forme de stages, d'une aide spécifique pendant les vacances. Ces prises en charge constituent un appui déterminant pour des parcours de réussite dans l'enseignement supérieur. Le développement des compétences linguistiques est, en particulier, un atout majeur. Ces lycées se mobiliseront donc pour que les stages d'anglais, initiés lors des derniers congés de février, soient organisés pour le plus grand nombre d'élèves. La liste des établissements concernés par la mesure pourra faire l'objet d'une mise à jour à la rentrée 2009.

Mesures à lancer en 2009-2010

Afin de favoriser l'insertion professionnelle de tous les élèves et de permettre une plus grande équité dans l'accès aux stages, chaque académie devra proposer, en 2009, une **banque de stages** pour les collégiens de troisième, les lycéens et les étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.). La création de cet outil doit être assortie d'actions d'information et d'appui, en particulier en direction des élèves des quartiers défavorisés. Pour être pleinement efficace, cette mesure nécessite de développer un partenariat étroit avec les acteurs du monde du travail et de s'appuyer sur une mise en réseau informatique des ressources disponibles.

Annoncée dès février 2008, la **mesure de fermeture des collèges les plus dégradés** sera engagée cette année dans les quartiers qui relèvent du programme national de rénovation urbaine, notamment dans les 215 quartiers prioritaires. Ces projets, qui doivent s'appuyer sur une coopération renforcée des parties prenantes (collectivités locales et services de l'État), pourront aboutir à la destruction de ces établissements ou à leur reconstruction à moyen terme avec le soutien de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Dix projets devront être lancés d'ici 2010 sous condition d'éligibilité au cahier des charges défini par la direction générale de l'enseignement scolaire et la délégation interministérielle à la ville, prochainement publié.

Suivi et évaluation

Si le comité interministériel des villes assure le suivi et le bilan de l'ensemble des mesures de la dynamique « Espoir banlieues », concernant le volet éducation, il appartient aux recteurs de mobiliser les services déconcentrés afin de collecter les éléments d'information qui permettent son évaluation régulière. Cette démarche est impérative pour conforter l'efficacité des actions menées en faveur des élèves scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire et des zones urbaines sensibles, ainsi que de leurs familles.

Concours dérogatoire et programme de tutorat : deux modèles complémentaires à idéologies opposées, «l'ouverture sociale des grandes écoles», observatoire des discriminations, 10 septembre 2009, extraits.

Les « Conventions Éducation Prioritaire » de Sciences Po (CEP) : un concours dérogatoire

[...]

Le dispositif de Sciences Po Paris, comme on l'a déjà évoqué, est un programme de pré-recrutement basé sur des épreuves d'entrée autres que l'examen traditionnel. À l'instar de l'admission sur mention Très Bien et celle par l'examen classique, ces épreuves s'adressent également à des lycéens en terminale. Pour pouvoir profiter du programme CEP, le lycée qu'intègrent ces élèves doit être conventionné avec Sciences Po.

Ce partenariat est soumis à la condition que le lycée en question se situe dans une zone de l'éducation compensatoire, c'est-à-dire en ZEP, en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), en zone sensible ou en zone de prévention de la violence, ou qu'elle accueille un public majoritairement issu d'un collège situé dans un de ces types de zones. Sinon, il doit compter parmi ses élèves au moins 70% issu d'un milieu défavorisé.

En ce qui concerne le profil des élèves, l'IEP exige de la motivation, du talent et un bon niveau scolaire. Ces trois critères sont évalués dans le processus de recrutement, lequel se compose de deux étapes : la procédure d'admissibilité se déroule au sein de l'établissement scolaire et consiste en la constitution d'un dossier de presse, qu'il faut défendre devant un jury interne, face auquel l'élève doit aussi expliciter sa motivation. Cette première haie franchie, l'élève soumet son dossier à Sciences Po après l'obtention du baccalauréat et se présente devant le jury de Sciences Po pour une épreuve orale portant sur son parcours scolaire et sa motivation, mais aussi sur des questions de société ou encore sur des faits d'actualité.

Ce jury est composé de membres de la direction de Sciences Po, de professeurs d'universités, de membres des grands corps de l'État et de cadres dirigeants d'entreprises internationales. Pour tenir suffisamment compte du mérite scolaire, sa décision est aussi basée sur les notes du candidat dès la seconde. Le nombre de personnes admises par cette procédure n'est pas fixé à l'avance, il n'y a donc pas de quota, ni un critère ethnique de sélection comme à certaines universités aux États-Unis.

Après l'admission, les étudiants entrés par la voie CEP suivent exactement le même cursus que ceux qui ont été admis par une autre voie, mais ils se voient offerts un encadrement spécifique pour faciliter leur intégration. Afin de se débarrasser du reproche qu'il s'agirait d'une admission au rabais, Sciences Po tient à souligner que « la procédure de sélection est au moins aussi difficile et rigoureuse que les traditionnels examens écrits en 1er cycle. Mais elle est différente. » [...]

« Une Grande École : Pourquoi pas moi ? » de l'ESSEC (PQPM) : un programme de tutorat dès la seconde

Comparé au dispositif de l'IEP, le programme de tutorat tel qu'il a été conçu par l'ESSEC est différent à maints égards : il ne s'agit pas d'un dispositif de prérecrutement, mais d'un accompagnement de lycéens dès la seconde sur une durée de trois ans ayant pour but principal de lever l'autocensure des élèves et de les motiver à poursuivre des études longues afin qu'ils aillent au plus loin de leurs capacités. Ce n'est donc pas un établissement spécifique qui est visé par ce programme, comme par exemple une CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) ou la Grande École elle-même, quand bien même l'intégration d'un tel établissement serait souhaitable, mais plutôt une ouverture à toutes les possibilités qu'offre le système d'enseignement supérieur aux gens qui disposent des capacités intellectuelles et des résultats scolaires nécessaires.

En même temps, il y a, du moins en partie, une préparation spécifique à l'intégration d'un établissements d'élite, puisque le tutorat est conçu comme « une aide pour réussir les concours et les études supérieures telles quelles sont pour tous. » En posant cet objectif, l'ESSEC, et avec elle toutes les écoles qui pratiquent le programme PQPM, se démarquent nettement du principe de la voie aménagée et de la logique de pré-recrutement. Contrairement aux CEP, le programme de tutorat est ancré dans le territoire où se situe la Grande École qui le pratique et de préférence dans une zone de l'éducation compensatoire. S'inscrivant dans une logique de l'entreprise sociale géographiquement limitée, l'ESSEC mise sur un effet de diffusion et d'imitation par les autres Grandes Écoles. Le programme lui-même se déroule en trois étapes. Après une rencontre d'information avec les jeunes intéressés et leurs familles, les participants, qui doivent tous être scolarisés dans un lycée conventionné avec la Grande École, sont recrutés au début de la seconde sur différents critères. Étant donné que le programme demande aux élèves un grand investissement en temps et en travail, la motivation est un critère décisif. Qui plus est, l'élève doit être issu d'un milieu modeste et témoigner de certaines capacités intellectuelles prometteuses. Après avoir soumis le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un questionnaire, qui sont la base de la présélection par le proviseur et les professeurs-tuteurs, un entretien personnel donne la possibilité au candidat d'expliquer sa motivation devant un jury constitué de professeurs et de représentants de la Grande École. En même temps, il permet au jury « de s'assurer aussi que son milieu familial ne lui apporte pas déjà le capital culturel que le programme entend apporter. »

Une fois le programme intégré, l'élève se rend à la Grande École du moins une fois par semaine pour les séances de tutorat dans des groupes de cinq à dix élèves, animés par un binôme d'étudiants-tuteurs qui s'engagent volontairement sur la durée d'un an après avoir suivi une formation préparatoire. Outre les séances régulières, les tutorés participent à des sorties culturelles au théâtre, au musée ou à l'opéra, et à des ateliers pendant les vacances qui leur donnent l'occasion de rencontrer des personnes du monde socio-économique.[...] Parallèlement à l'encadrement pendant les heures de tutorat, les participants sont suivis par deux professeurs tuteurs au sein de leur lycée, qui servent aussi de relais entre le lycée et la Grande École. Après le tutorat de trois ans, il y a souvent un accompagnement post-bac de la part des anciens tuteurs pour concrétiser les ambitions des jeunes et pour les transformer en réussite à travers de parrainages, d'un suivi par email ou de rencontres régulières.

Comme déjà mentionné, l'initiative PQPM de l'ESSEC sert de modèle pour plusieurs dizaines de Grandes Écoles, dont aussi l'École Polytechnique. Contrairement aux Conventions de Sciences Po, l'instauration du programme PQPM n'a apparemment suscité le moindre débat. Bien au contraire, la CGE (Conférence des Grandes Ecoles) a déclaré qu'elle comptait l'étendre à 400 lycées et 100 Grandes Écoles jusqu'en 2011.

[...]

«Le mérite scolaire, un maquillage moral», Libération, 18 septembre 2009.

Interview

La sociologue Marie Duru-Bellat est sceptique face au discours gouvernemental sur l'égalité des chances. Par Véronique Soulé.

«Internats d'excellence» pour les élèves méritants, 30 % de boursiers en prépas, priorité des boursiers pour choisir leurs lycées, etc. Cette rentrée, le gouvernement multiplie les annonces pour favoriser «l'égalité des chances». La sociologue Marie Duru-Bellat (1) en souligne les limites.

Avec tous ces dispositifs, les enfants sont-ils plus égaux à l'école ?

C'est bien pour les élèves concernés. On peut cependant être sceptique. Toutes ces annonces tendent à nous faire croire que l'école fonctionne sur le mérite pur, que tout le monde a sa chance et que les meilleurs seront récompensés : qui peut être contre ? Mais suffit-il de mettre en avant ces quelques élèves méritants pour que l'école soit juste ? Ce ne peut être une solution globale. Il est faux d'affirmer que l'on assure ainsi l'égalité des chances. Si on regarde une mesure emblématique comme les 30 % de boursiers en prépa, il faut rappeler qu'un enfant d'ouvrier sur deux ne parvient pas au bac. Il n'est donc pas concerné. Toute une masse d'élèves déjà sortis du système ou en difficultés sont ainsi exclus.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Il y a plusieurs pistes. La plus immédiate serait d'agir plus tôt. Dès l'apprentissage de la lecture, il y a des inégalités importantes, d'origine sociale, entre les élèves. On le voit moins aujourd'hui car on a supprimé le redoublement en primaire. Ce serait plus facile d'attaquer ces inégalités à la racine. L'ancien ministre de l'Education Xavier Darcos a mis en place des dispositifs d'aide. Mais, en même temps, la scolarisation des 2 ans recule sensiblement. Or il faudrait aller au contraire plus en amont. D'ailleurs tous les pays européens travaillent à un accueil de qualité pour la petite enfance.

Une deuxième piste serait de se demander : les élèves qui n'ont pas réussi à l'école, faut-il les enterrer pour la vie ?

Ce qui est terrible dans notre système, c'est que l'élève qui a raté sa scolarité reçoit un verdict négatif : il n'a pas de qualités, pas de capacités. Et il est voué aux difficultés d'insertion des jeunes sans formation.

Il faudrait que les diplômes aient moins de poids pour toute la vie. Mais dans notre pays, on pense que les inégalités engendrées par l'école sont justes - à la différence des inégalités sociales. Or ce n'est pas vrai. L'école mesure un mérite très particulier. On est classé au collège selon son niveau en maths et en expression française. Mais un élève créatif, imaginatif, généreux, passe entre les mailles du filet. S'il n'est pas bon, il va se retrouver sans diplôme, ce qui veut dire chez nous sans qualités. C'est un gaspillage extraordinaire. Il faudrait réfléchir au caractère partial du mérite scolaire. Et faire qu'il soit moins décisif. Au lieu de cela, on le renforce en donnant plus aux plus méritants.

Le diplôme serait survalorisé en France ?

On ne peut réduire la valeur d'une personne à ses diplômes. Pas plus qu'on ne peut justifier ainsi les différences de considération, de salaires, de position sociale. La critique du mérite scolaire débouche sur la critique des hiérarchies sociales que l'on va caler sur les diplômes. Les inégalités de mérite scolaire ne justifient pas l'ampleur des hiérarchies de revenus à la clé. En fait, le mérite essaie de justifier les inégalités sociales. Mais dès qu'on gratte un peu, cela ne tient pas. Un chercheur anglais a parlé de «moral gloss», de maquillage moral.

L'importance du mérite serait-elle une spécificité nationale ?

Toutes les sociétés démocratiques ont besoin du mérite. Elles affirment que les individus sont égaux, et pourtant il y a des inégalités de position. Il faut résoudre cette contradiction. Nous ne croyons pas au karma, au destin. Nous avons donc besoin de cette idée de mérite. Ce qui est typique de la France, c'est l'importance du mérite scolaire. Aux Etats-Unis aussi on croit au mérite, mais ce sera également celui du self-made-man. Ce qui est typique aussi, ce sont nos grandes écoles où les plus méritants sont définis de façon très pointue. Les polytechniciens par exemple, qui pourront travailler dans tous les domaines, sont recrutés sur les maths. Notre élite est assise sur un mérite scolaire particulièrement étroit. Les gens vont ensuite se présenter toute la vie comme anciens élèves de telle école. Pour la vie, on est marqué du sceau de l'excellence. Comme si tout s'était joué à l'école et que ce que l'on faisait ensuite, les qualités que l'on montrait au travail, ne rajoutait pas de mérite.

Assiste-t-on à un retour du mérite ?

Oui. C'est devenu très visible avec la campagne de Nicolas Sarkozy. *«Je suis contre l'égalitarisme, l'assistanat, le nivellement. Pour le mérite, la juste récompense»*, a-t-il affirmé le 31 janvier 2007. C'est l'aboutissement d'une évolution : aujourd'hui, on tolère plus les inégalités et on défend l'individualisme. Mais Sarkozy a mis le mérite individuel en exergue. Avec le *«travailler plus pour gagner plus»*, chacun est responsable de ce qu'il fait. On oublie le contexte historique, économique. Mettre ainsi en avant l'individu est une façon de justifier les inégalités : chacun a ce qu'il mérite.

Le mérite est de droite ou de gauche ?

C'est une idée consensuelle. C'est Jean-Pierre Chevènement qui, au début des années 80, a mis en avant l'expression d'élitisme républicain : chacun devait pouvoir s'élever s'il s'en donnait les moyens. Mais pour la gauche, il ne suffit pas de dire aux gens : *«Bougez-vous !»* L'Etat doit intervenir pour assurer des chances égales et doit réduire l'éventail des inégalités. Pour la droite, il y a des inégalités, et il faut simplement que la concurrence ne soit pas faussée afin que tout le monde puisse aller aux meilleures places.

La droite ne ferait-elle pas une politique de gauche en aidant les élèves méritants ?

Une politique de gauche serait de contester, voire de supprimer le système des prépas au lieu de mettre un *«maquillage moral»*. Ce serait de dire : le système est injuste car il est antiredistributif. On met en effet beaucoup d'argent dans cette filière d'élite (beaucoup plus qu'à l'université) qui sert essentiellement à reproduire l'avantage des élites. De même, lorsqu'elle défend l'égalité des chances, la droite ne remet pas en cause les inégalités de salaires. Une autre spécificité française est de se concentrer sur l'élite. La question des inégalités à l'école est encore prise sous cet angle. Or il faudrait se polariser sur les petits : lorsqu'on voit des enfants de 3 ans qui réussissent inégalement, on ne peut quand même pas invoquer le mérite ! Tant qu'on ne touche pas aux inégalités de logement, de revenus, on peut toujours parler du mérite ...

Le mérite a de l'avenir ?

On ne peut imaginer un monde sans. On ne serait pas motivé à agir. On apprend à l'enfant que s'il travaille, il sera récompensé. Sinon, qu'est-ce qui le fera bouger ? On a tous besoin de se dire que nos efforts seront récompensés. Une société de zéro mérite serait invivable. Mais une société du pur mérite aussi. On voit aujourd'hui dans le monde du travail les effets délétères de cette course à la performance et au mérite. On court, on court, et les gens se suicident, les gamins sortent dévalorisés du système. Il y a de nombreux effets pervers à la mise en avant du mérite. Il faudrait rééquilibrer avec des principes comme la justice et le respect pour tous. Il faut aussi sans arrêt redéfinir le mérite, professionnel et scolaire. Il n'est pas fixé dans le ciel comme cela. Le mérite, c'est ce qu'on juge bien pour la société. On rémunérerait les traders sur la prise de risque. Avec la crise, on réfléchit à récompenser peut-être une certaine prudence. Car le salaire est ce qu'on juge méritoire. Comme les critères du progrès social, le mérite devrait être l'objet d'un débat incessant.

Les bacheliers «de première génération» : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur «bridés» par de moindres ambitions ? Jean-Paul Caille, Sylvie Lemaire, France portrait social, édition 2009, INSEE , extraits.

[...] À même série au baccalauréat, des orientations différentes pour les bacheliers de «première génération ».

Mais des différences dans les choix d'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur s'observent également pour un même type de baccalauréat. Bénéficiant souvent d'un meilleur dossier scolaire, mais sans doute aussi d'une information plus riche sur la diversité des parcours possibles, les bacheliers dont les parents ont eux-mêmes obtenu le baccalauréat s'engagent toujours en plus grand nombre dans les filières offrant les meilleurs débouchés, qu'il s'agisse des IUT pour les bacheliers technologiques ou des STS pour les bacheliers professionnels.

Les écarts sont particulièrement importants parmi les lauréats d'une série générale. Dans ce cas, les bacheliers « de première génération » se dirigent plus souvent que les autres vers une STS et surtout vers le premier cycle universitaire : six sur dix sont accueillis à l'université, en licence ou en premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques. Les bacheliers « de père en fils », quant à eux, poursuivent en plus grand nombre dans une école recrutant après le baccalauréat et surtout en CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) : 19 % s'inscrivent dans cette filière, contre 6 % des bacheliers « de première génération ». [...]

Des différences d'orientation liées au contexte familial

En dehors de leur profil scolaire, de nombreux facteurs influent sur les orientations prises par les bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Leurs poursuites d'études sont par exemple très liées à leur origine sociale ou géographique : un enfant d'employé ou d'ouvrier, ou originaire d'une ville moyenne se dirige ainsi beaucoup plus souvent vers une filière courte. [...] De plus, le passage par une classe préparatoire, ne serait-ce qu'une seule année, est souvent déterminant pour la réussite d'un parcours dans l'enseignement supérieur (Lemaire S., 2008). [...]

Les bacheliers de « première génération » rencontrent plus de difficultés au début de leurs études supérieures

Interrogés sur la façon dont ils vivaient leur première année d'études supérieures, les bacheliers dont aucun des parents n'a eu le baccalauréat déclarent plus souvent que les autres rencontrer des difficultés scolaires ou matérielles : cela se vérifie quelle que soit la formation suivie. Les difficultés à suivre dans leurs études sont particulièrement ressenties par ceux qui se sont inscrits en CPGE ou à l'université, mais elles affectent aussi un tiers de ceux qui sont en IUT ou STS. Moins souvent aidés par leurs parents, les bacheliers « de première génération » sont surtout plus nombreux que les autres à se dire confrontés à des difficultés financières, quelle que soit la filière qu'ils suivent. Un sur quatre évoque également des difficultés matérielles (en particulier de transport et de logement).

Le premier cycle universitaire concentre les problèmes les plus importants : la moitié des bacheliers « de première génération » inscrits dans cette filière, peu préparés à l'organisation des études à l'université et qui le plus souvent ne trouvent pas de soutien dans leur entourage, déclarent avoir des difficultés à s'organiser dans leur travail ; quatre sur dix ont des difficultés à suivre. L'issue de la première année traduit ces difficultés : moins de la moitié d'entre eux passent en deuxième année ; un sur quatre change d'orientation, voire interrompt ses études au cours ou à l'issue de la première année. L'échec des bacheliers technologiques et professionnels, qui représentent plus du quart des bacheliers « de première génération » inscrits dans le cursus licence, est particulièrement important.

Mais l'inscription de ces jeunes à l'université n'est pas toujours le résultat d'un choix : 23 % des bacheliers de « première génération » inscrits en licence (et 41 % des seuls bacheliers technologiques) déclarent explicitement ne pas être dans la filière qu'ils souhaitent, contre 16 % des bacheliers « de père en fils ». [...]

La situation des bacheliers de « première génération » qui se sont orientés dans une filière courte (IUT ou STS) est plus favorable : la plupart d'entre eux franchissent avec succès le cap de la première année. Le bilan est cependant mitigé pour ceux qui se sont inscrits en STS : deux ans plus tard, un sur quatre a en effet quitté le système éducatif sans autre diplôme que le baccalauréat. Cette situation ne correspond cependant pas toujours à un échec à l'examen : confrontés à des difficultés financières importantes, certains abandonnent en effet leur formation parce qu'ils ont trouvé un emploi, parfois dans l'entreprise dans laquelle ils faisaient leur stage. [...]

C'est en IUT que les bacheliers de « première génération » réussissent le mieux : 72 % de ceux qui avaient été admis dans cette filière après leur baccalauréat valident leur diplôme en deux ans, soit la même proportion que parmi les bacheliers « de père en fils ». Les trois quarts d'entre eux prolongent leurs études après leur réussite à l'examen. L'écart s'observe ici sur le taux de poursuite dans une grande école d'ingénieurs ou de commerce, deux fois moins élevé chez les bacheliers « de première génération ». De façon générale, dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, et quelle que soit l'orientation qu'ils prennent, ces derniers se projettent moins souvent dans des études longues : seul un sur cinq envisage de poursuivre au moins jusqu'à niveau bac + 5, alors que près de la moitié (46 %) des bacheliers « de père en fils » ont cette ambition.

Les grandes écoles, « plafond de verre » des bacheliers de « première génération »

Le bilan des trois premières années d'études supérieures montre ainsi la disparité des situations auxquelles sont parvenus les bacheliers selon que leurs parents ont ou non accédé eux mêmes au baccalauréat et, de ce fait, l'écart des niveaux de formation avec lesquels ils vont se présenter sur le marché du travail. Alors que, quatre ans après leur baccalauréat, les trois quarts des bacheliers « de père en fils » sont encore scolarisés dans l'enseignement supérieur, ce n'est le cas que de la moitié des bacheliers de « première génération ». Parmi ces sortants, la différence se fait en outre sur la part des sorties sans diplôme : 22% des bacheliers dont les parents n'avaient pas eu le baccalauréat, et 8 % seulement des bacheliers « de père en fils », ont en effet quitté l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme après y avoir passé une, deux voire trois années.

L'autre différence importante tient au moindre accès des bacheliers « de première génération » à une formation conduisant aux diplômes de niveau le plus élevé, qu'ils se soient orientés après leur baccalauréat à l'université ou en CPGE, ou qu'ils aient poursuivi leurs études avec succès après l'obtention d'un DUT ou d'un BTS. Quatre ans après leur baccalauréat, seuls 14% des bacheliers « de première génération » sont inscrits en master ou dans une grande école, contre 33 % des bacheliers dont au moins un des parents a eu le baccalauréat. L'écart est encore plus marqué pour les grandes écoles : seuls 4 % des bacheliers de « première génération » ont intégré cette filière contre 17 % des bacheliers « de père en fils ». Comme tout au long de la scolarité, ces écarts reflètent partiellement des écarts de niveaux scolaires.

Portail Internet du gouvernement : Démocratiser l'accès aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances au travail

Source : <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/democratiser-l-acces-aux-grandes-ecoles-et-favoriser-l-egalite-des-chances-au-travail>. 19 novembre 2009.



François Fillon a présidé le 23 novembre un Comité interministériel à l'égalité des chances, en présence de plusieurs ministres, de Martin Hirsch et de Yazid Sabeg. Il a annoncé dix nouvelles mesures destinées à créer les conditions effectives de l'égalité des chances, notamment pour l'accès aux grandes écoles. Le comité a aussi permis de faire le point sur l'avancement des principales mesures annoncées par le président de la République en décembre 2008.

Après un déplacement à Reims sur le thème de l'égalité des chances, le Premier ministre a présidé lundi 23 novembre un comité interministériel sur le même thème. Les travaux du comité ont été préparés par Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances.

Au cours de ce comité, dix mesures ont été décidées.

La première concerne la construction de **vingt nouvelles résidences sociales étudiantes**. Elles devraient **accueillir 2 000 élèves boursiers des classes préparatoires et des universités à la rentrée 2011**.

Parallèlement, le Gouvernement mène une action résolue en faveur de l'ouverture sociale des classes préparatoires : plus de 30 % d'élèves boursiers ont été admis en 1^{re} année de classe préparatoire aux grandes écoles à la rentrée 2009-2010. Le Premier ministre souhaite aller plus loin en annonçant la **création de "100 classes préparatoires technologiques et commerciales", en moyenne quatre par académie**. Une mesure qui crée de nouvelles filières d'accès aux grandes écoles et permet de revaloriser l'ensemble de la filière technologique, dans l'esprit de la réforme du lycée. La priorité sera accordée aux classes technologies et services industriels.

"Nous voulons que plusieurs mesures facilitent la présentation aux concours des élèves boursiers : je pense en particulier à la **suppression des frais d'inscription**" pour les grandes écoles, avait déclaré le chef du Gouvernement dans un discours à Reims, le 19 novembre, lors d'un déplacement sur le thème de l'égalité des chances. Une volonté confirmée lors du comité qui a annoncé la suppression effective **dès 2010 pour les concours des grandes écoles sous tutelle de l'Etat**.

Considérés comme trop élitistes, les concours d'accès aux grandes écoles sont sans doute perfectibles. Luc Chatel et Valérie Pécresse vont lancer une **"mission d'inspection" afin d'"évaluer" si les concours d'accès aux grandes écoles "présentent ou non des caractères discriminatoires"**. Il s'agira de modifier, le cas échéant, l'organisation des concours dès 2011, a précisé François Fillon.

Une fois passées les barrières des concours, il s'agit de lever les obstacles à l'égalité des chances dans le déroulement des scolarités elles-mêmes. Des scolarités lourdes qui empêchent le cumul avec un emploi. Pour créer les conditions d'une égalité des chances effective au sein même des grandes écoles, le Gouvernement souhaite y **augmenter de 30 % le nombre d'apprentis d'ici à 2011** – aujourd'hui 12 000 élèves sont concernés – afin de "concilier l'autonomie financière, l'obtention d'un diplôme de haut niveau et l'insertion professionnelle". D'ici à 2 ans, ce sont 16 400 élèves des grandes écoles qui seront donc des apprentis.

Une convention sera signée entre la conférence des Grandes Ecoles et l'Etat d'ici à la fin novembre 2009 afin de permettre la mise en œuvre rapide de toutes ces mesures.

Des journées nationales "de l'excellence et de la réussite" seront organisées les 29 et 30 janvier 2010. Elles permettront de faire mieux connaître aux jeunes tous les dispositifs qui peuvent les accompagner vers les filières sélectives, notamment les Cordées de la réussite.

Extension du label diversité

Concernant l'égalité des chances au travail, le Premier ministre a indiqué qu'"une proposition concrète" sera soumise aux partenaires sociaux : l'obligation pour les entreprises de plus de 300 salariés d'inscrire dans leur bilan social les actions en faveur de la diversité. La consultation des partenaires sociaux sur le thème sera également lancée.

Le label diversité sera étendu aux PME et à la Fonction publique dès le début de l'année 2010. Créé en décembre 2008 pour valoriser et inciter à de meilleures pratiques de gestion des ressources humaines dans ce domaine, il a déjà convaincu 150 entreprises qui l'ont obtenu ou qui sont entrées dans la démarche de labellisation en 2009.

Enfin, **le CV anonyme**, dont l'expérimentation nationale a été lancée le 3 novembre dernier, **sera étendu dans la Fonction publique dès le mois de janvier prochain**, pour le recrutement des contractuels, notamment à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), au Pôle emploi et à la Caisse des dépôts et consignations et à la Poste.

Statistiques sur l'ouverture sociale de la Sixième au Supérieur

DE L'ENTRÉE EN SIXIÈME À L'ENTRÉE EN CPGE : LES TRANSFORMATIONS DE LA RÉPARTITION SOCIALE DES ÉLÈVES SELON LA CSP DES PARENTS

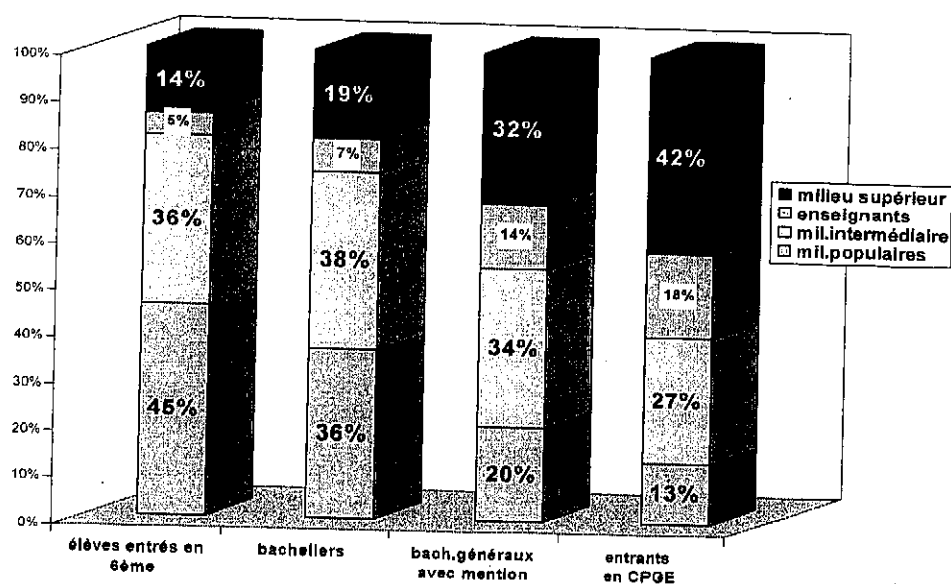
Origines sociales	1995 6 ^e	1999		2001				2002 CPGE 1 ^{ère} année
		Seconde		Terminale				
		Générale et technologique	Profession -nelle	Scientifique	Littéraire	Economique et sociale	Technologique	
Agriculteur	2	2	1	2	2	2	2	2
Artisan, commerçant	8	8	7	7	8	9	8	7
Cadre et profession intellectuelle supérieure ⁽¹⁾	12	20	4	29	20	21	11	42
Profession intermédiaire ⁽²⁾	15	18	12	19	18	19	17	14
Enseignant	3	5	1	8	8	5	2	12
Employé	16	17	17	13	17	17	19	9
Ouvrier	32	22	41	15	18	20	29	6
Retraité	1	2	3	2	2	2	3	5
Inactif	11	6	14	4	6	5	8	3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ sauf professeur⁽²⁾ sauf instituteur

Champ : France métropolitaine, public et privé.

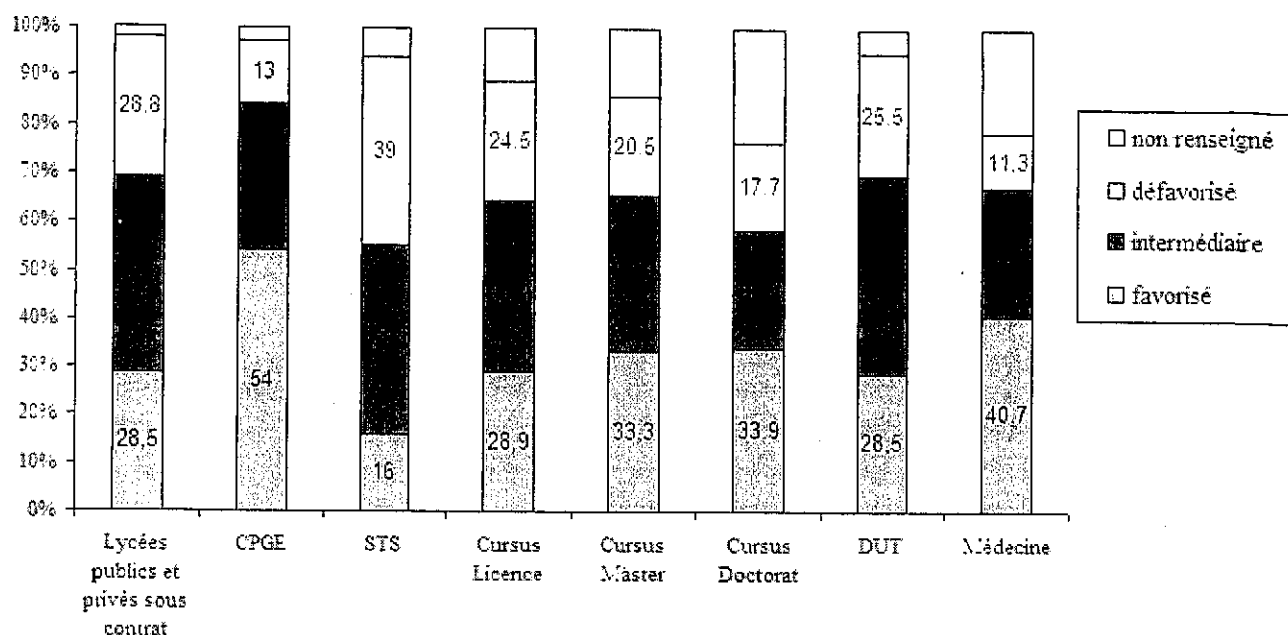
Lecture : En sixième en 1995, 32 % des élèves étaient issus des milieux ouvriers.

Source : Revue Éducation & formations n° 66 - 2003

DE LA 6^e AUX CPGE : ÉVOLUTION DES ORIGINES SOCIALES DES ÉLÈVES

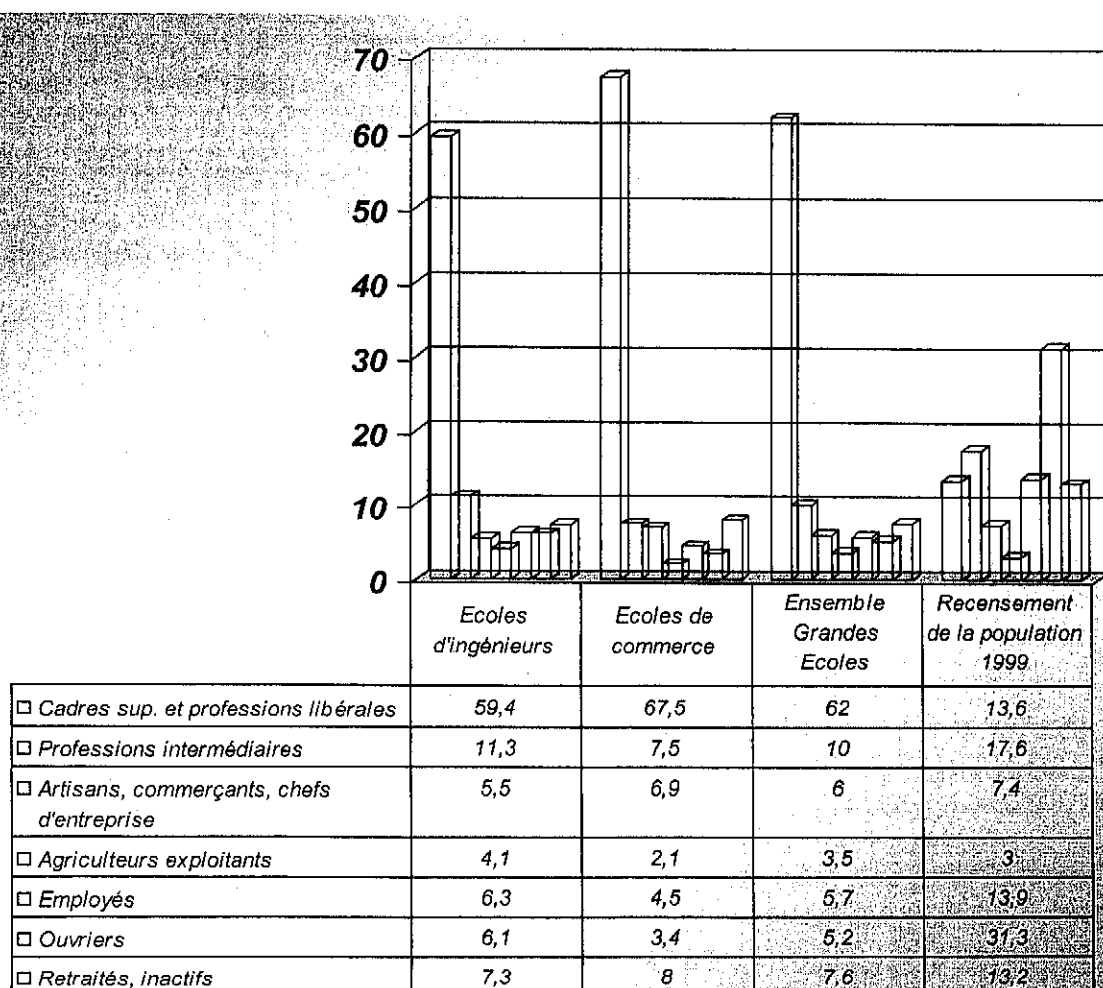
Source : Colloque « Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles », 2003.

ORIGINE SOCIALE DES ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE



Source : Ministère de l'éducation nationale.

Situation socioprofessionnelle des chefs de ménage des élèves aux Grandes Écoles (Écoles d'ingénieurs, Écoles de commerce, ensemble des Grandes Écoles) et la part des catégories socioprofessionnelles dans la population totale (RP de 1999).



Source : Graphique réalisé d'après les données de la Conférence des Grandes Ecoles 2005, in Benjamin Schmaling : « L'ouverture sociale des Grandes Écoles – démocratiser l'accès à la formation d'élite ? », Passau, 2009.

« Les grandes écoles opposées aux quotas de boursiers » par Benoît Floc'h, Le Monde, 4 janvier 2010.

La colère gronde dans les grandes écoles. Dans un texte rédigé par l'instance qui les représente, la Conférence des grandes écoles (CGE), diffusé le 23 décembre, elles disent ce qu'elles ont sur le cœur : elles craignent que si l'Etat leur impose à chacune un quota de 30 % de boursiers, le niveau baisse. La CGE indique très clairement qu'elle *"désapprouve la notion de "quotas" et réaffirme que les niveaux des concours doivent être les mêmes pour tous"*.

Certes, reconnaît-elle, *"la démocratisation de l'enseignement supérieur est une exigence d'équité citoyenne"*, mais cela doit se faire à travers *"des soutiens individualisés (...) apportés aux candidats issus de milieux défavorisés pour les aider à réussir des épreuves qui peuvent leur sembler plus difficiles parce que leur contexte familial ne les y a pas préparés"*.

Une position ancienne adoptée après la signature par Sciences Po Paris - qui ne fait pas partie de la CGE -, en 2001, de ses premières "conventions ZEP" destinées à "recruter", grâce à une voie d'accès spécifique, parmi les meilleurs élèves des quartiers défavorisés. Les grandes écoles, elles, préfèrent aider les jeunes de milieu modeste à préparer les concours ordinaires. En 2003, l'Essec lançait un programme de tutorat et d'ouverture culturelle appelé "une prépa, une grande école, pourquoi pas moi ?", qui, depuis, a essaimé. Ces dispositifs sont aujourd'hui labellisés "cordées de la réussite" par l'Etat.

Pour la CGE, *"toute autre politique amènerait inévitablement la baisse du niveau moyen"* ; les employeurs considéreraient *"que toutes les voies d'entrée dans la même école ne se valent pas"*. Et la CGE de rappeler son attachement au *"véritable mérite républicain"*.

Le sociologue Patrick Weil (CNRS, Paris-I Panthéon-Sorbonne) conteste pourtant toute baisse de niveau. Citant les établissements américains qui pratiquent une politique d'ouverture sociale (5 % à 10 % des meilleurs lycéens ont un droit d'accès aux filières sélectives), il assure que *"les études montrent que cette crainte est infondée. Celle-ci reflète, en réalité, un grand conservatisme des grandes écoles"*.

Quant aux quotas, *"il n'en a jamais été question, s'étonne-t-on dans l'entourage de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur. Les 30 %, c'est un objectif, pas un quota."* De fait, à l'occasion de la signature en novembre du contrat d'établissement de Sciences Po Paris dans lequel l'institut s'engage à accueillir 30 % de boursiers en 2012, Valérie Pécresse s'était contentée de dire : *"Je souhaite que nous puissions porter à 30 % le nombre de boursiers dans l'ensemble de nos grandes écoles."*

Pourtant, souligne Pierre Tapie, directeur général de l'Essec, président de la CGE et cosignataire du texte, *"dans certains textes, certaines déclarations de hautes autorités de la République, les mots qui sont dits et répétés sont "30 % de boursiers dans chacune des écoles". Cela implique une politique de quotas et ce serait absurde"*.

Le texte de la CGE, destiné en priorité aux 220 écoles membres, surprend plus d'un observateur. Grâce à la réforme des bourses sur critères sociaux en 2008 (relèvement du plafond de revenu parental de près de 5 000 euros), le nombre de boursiers a bondi. Et le ministère de l'enseignement supérieur a pu annoncer en septembre 2009 que "30 %" des 42000 élèves inscrits en première année de prépa étaient boursiers, en avance d'un an sur l'objectif fixé par le président de la République en 2008. Donc, dans deux ans, la proportion globale de boursiers parmi les nouveaux étudiants de grandes écoles sera mécaniquement de 30 % (contre 23 % aujourd'hui). Quotas contraignants ou objectifs facultatifs, le résultat sera donc de toute façon atteint.

Si les grandes écoles refusent de se voir imposer une part de 30 % de boursiers dans chacune d'entre elles, c'est sans doute parce que certaines en sont loin (Polytechnique, Centrale ou HEC comptent entre 10 % et 15 % de boursiers). Or, l'Etat, qui lance une vague de contractualisation avec une soixantaine d'établissements privés d'enseignement supérieur (*Le Monde* du 14 décembre 2009), ne manquera sans doute pas de leur demander une plus grande ouverture sociale.

Les grandes écoles craignent peut-être aussi que l'Etat ne bouscule trop leur modèle sélectif de formation. En octobre, la ministre de l'enseignement supérieur ne déclarait-elle pas : *"L'ascenseur social est bloqué, justement parce que nous ne savons pas faire évoluer nos concours, notamment ceux des grandes écoles où s'opère une hypersélection par le biais d'une incroyable batterie d'épreuves (...). Si les grandes écoles se penchaient sur le problème de la reproduction sociale qui est la leur, sans doute auraient-elles un travail à faire sur les épreuves de sélection."*

Pour M^{me} Pécresse, ces concours devraient prendre en compte *"la personnalité, la valeur, l'intensité du parcours"* du candidat. Parallèlement, le comité interministériel à l'égalité des chances a lancé le 23 novembre *"une mission sur le caractère socialement discriminant ou non"* de ces concours.

Cela fait beaucoup. Jean-Pierre Helfer, directeur général de l'école de management Audencia Nantes et cosignataire du texte, ne le cache pas : *"Derrière la critique sur la diversité sociale, il y a une attaque du modèle même de la grande école française, dit-il. Utiliser des pourcentages, donner des oukases, c'est facile, mais cela masque la réalité de ce qu'est l'enseignement supérieur en France. Nous sommes un peu facilement pris comme boucs émissaires d'une réalité sociale qui nous dépasse largement."* Et les grandes écoles de rappeler que la trop grande homogénéité sociale qu'on leur reproche se retrouve... à l'université, au niveau master.

Les étudiants en chiffres

Répartition. Sur les 2 200 000 étudiants français, 55 % d'entre eux sont inscrits à l'université ; 31 % suivent leurs études au sein de formations telles que les sections de technicien supérieur (STS), les écoles paramédicales et sociales ou les instituts universitaires de technologie (IUT) ; 14 % étudient en classe préparatoire ou en grande école.

Les boursiers. En 2008-2009, 526 600 étudiants bénéficient d'une bourse sur critères sociaux. 390 000 sont inscrits à l'université. Il existe sept échelons. L'échelon 0 permet d'être exonéré de droits d'inscription (15 % des étudiants). L'échelon 6 correspond à une bourse de 4 019 euros (20 % des étudiants).

Discours de M. le Président de la République. Voeux au monde de l'éducation et de la recherche. Plateau de Saclay, lundi 11 janvier 2010, extraits.

[...]

« Le rapprochement des universités et des grandes écoles doit être l'occasion pour celles-ci de s'ouvrir davantage à des publics nouveaux. En ce domaine, beaucoup a été fait, y compris par les grandes écoles elles-mêmes, dont certaines ont été pionnières, je pense à Science Po Paris ou à l'ESSEC. Mais nous ne pouvons en rester à des initiatives isolées, trop modestes eu égard aux enjeux. Tout étudiant qui désire se former dans les meilleurs établissements, suivre les meilleures formations, et qui en a le potentiel, doit pouvoir y trouver sa place. C'est un défi pour la méritocratie républicaine et son idéal d'ascension sociale, dont les rouages sont aujourd'hui grippés. L'ascenseur social ne marche plus ou insuffisamment. Ce défi, notre pays doit y répondre, en prenant des mesures audacieuses.

Mesdames et Messieurs, je vais vous parler franchement et le dire sans détours : je ne comprends pas les réticences qui se sont exprimées ces derniers jours sur le sujet. Pour tout dire, je les trouve même invraisemblables et parfaitement déplacées. Tout doit être mis en oeuvre au contraire pour faire comprendre à tous les jeunes que les grandes écoles, ce n'est pas réservé à quelques initiés ou à quelques enfants de la grande bourgeoisie. Les grandes écoles, c'est pour tout le monde : pourvu que l'on travaille, qu'on le mérite et que l'on ait du talent !

Nous sommes fiers de nos grandes écoles. Elles sont le fleuron de notre système éducatif et forment, pour certaines depuis plus de deux cents ans, une grande partie des élites de notre pays. Mais depuis plusieurs dizaines d'années, et même si elles ne sont pas les seules responsables, elles ne jouent plus suffisamment leur rôle dans le renouvellement des élites, recrutant dans un public socialement de plus en plus favorisé. Mais ce n'est pas moi qui le dis, ce sont toutes les études qui le montrent.

Je l'ai dit il y a un peu plus d'un an dans mon discours à Palaiseau : cette situation ne peut plus durer. Nous devons ouvrir les meilleures formations aux plus talentueux, quels que soient leur lieu de naissance et leur origine sociale. L'égalité des chances n'est pas seulement un devoir moral, c'est également l'identité de la France, qui s'est toujours construite sur le talent de ses enfants et pas sur la couleur de leur peau ou le statut social de leurs parents.

J'ajoute que les grandes écoles ont tout à gagner à diversifier leur recrutement. Enfin Mesdames et Messieurs, un pays qui recrute ses élites dans 10% de sa population, c'est un pays qui se prive de 90% de son intelligence. Comment ne peut-on pas comprendre cette vérité ! Pour moi, ce n'est pas un sujet de discours, c'est matière à prendre des décisions.

L'objectif que j'avais fixé de 30% de boursiers dans chaque lycée à classe préparatoire est d'ores et déjà en passe d'être atteint, avec un an d'avance sur le calendrier : c'est un très beau succès, que nous devons confirmer à la rentrée prochaine.

L'étape suivante est de parvenir à ce même taux, 30%, dans chaque grande école : je dis bien dans chaque grande école. Mais également, car ce sont des secteurs où la reproduction sociale est tout aussi importante, dans les études de droit ou de médecine.

La solution n'est évidemment pas l'instauration autoritaire de quotas de boursiers à l'entrée de chaque institution. Je n'accepterai jamais un système où certains candidats seraient reçus à un concours pour la seule raison qu'ils sont boursiers – au détriment d'autres candidats plus méritants et plus travailleurs. C'est une évidence.

Mais à cet objectif concourt bien évidemment l'augmentation du nombre de boursiers dans les classes préparatoires. Une autre voie, que je souhaite, c'est que l'on diversifie les modes d'accès aux grandes écoles : ce qui permettra d'élargir la base sociale de leur recrutement et de les ouvrir à de nouvelles formes de talents. Il faut aussi augmenter considérablement le nombre de places pour les bacheliers technologiques dans les écoles d'ingénieurs et sans doute dans le cadre d'un concours spécifique. Il faut développer de façon significative les admissions parallèles – destinées aux étudiants non issus des classes préparatoires.

Cette démarche volontariste au niveau de l'enseignement supérieur ne nous dispense pas, par ailleurs, de donner à chacun, dès un âge plus jeune, tous les atouts pour réussir. C'est ainsi que 20 000 places d'hébergement vont être construites dans les années à venir, dans des internats d'excellence, qui réserveront également des places pour les étudiants, notamment en classes préparatoires.

Sur ce sujet de l'ouverture sociale des élites, je demande à Valérie Pécresse, à Luc Chatel, et bien sur à Yazid Sabeg, de conduire dans les semaines qui viennent un dialogue fructueux avec l'ensemble des parties concernées. J'attends des résultats concrets et rapides. Si on les a, le dialogue suffira. Si on ne les a pas, il faudra utiliser un autre moyen, mais l'objectif de la diversité sociale pour nos élites, cet objectif - là, je ne peux pas y renoncer. »

[...]

« L'expérience de la discrimination positive aux Etats-Unis » par Mathilde Gérard, Le Monde.fr, 18 janvier 2010.

L'"action affirmative" – pendant américain de la discrimination positive – est née de la lutte pour les droits civiques et l'abolition de la ségrégation raciale. A la fin des années 1960, le gouvernement républicain de Richard Nixon entend favoriser, par des politiques de traitement préférentiel, l'accès à l'emploi et l'admission dans les universités de certains groupes ayant fait l'objet dans le passé de pratiques discriminatoires. Cette politique est toutefois intéressée et vise à rétablir l'ordre public à la suite d'une vague d'émeutes raciales qui font plus de 170 morts et 7 000 blessés entre juin 1964 et 1968.

L'*affirmative action* américaine désigne au départ des dispositions destinées à susciter en amont une augmentation du nombre de candidats noirs à certains postes. Ce n'est que dans les années 1970 que se met en place une politique de recrutement spécifique, avec dans certaines universités, l'instauration de quotas ethniques.

DISPOSITIFS INFORMELS

Ces derniers ne font pas long feu puisqu'en 1978, l'arrêt Bakke de la Cour suprême condamne la faculté de médecine de l'Université de Californie, qui réservait 16 % de ses places aux étudiants noirs et hispaniques. Mais si la Cour suprême rejette les quotas, elle fixe la diversité comme objectif de recrutement. Les universités doivent donc revoir leurs programmes de recrutement pour les rendre informels et flexibles. La prise en compte du facteur ethnique doit être un élément positif parmi d'autres dans l'examen des dossiers pour atteindre la diversité.

En 2003, trois étudiants blancs recalés par la faculté de droit de l'université du Michigan, s'estimant lésés, saisissent à nouveau la Cour suprême. *"Au-delà de l'interdiction des quotas, la Cour précise alors dans son arrêt que la valeur attribuée au facteur racial ne doit pas être quantifiée à l'avance"*, indique Daniel Sabbagh, spécialiste de l'*affirmative action* et directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po). En d'autres termes, le "bonus" attribué aux étudiants noirs ou hispaniques ne peut être fixé par avance. En parallèle, la Cour suprême confirme la validité des programmes visant à obtenir une *"masse critique"* d'étudiants noirs ou hispaniques dans les universités. Cette "masse critique" n'est pas quantifiée, et les moyens pour y parvenir ne sont pas précisés. La Cour suprême entérine ainsi le principe de programmes informels et flexibles.

REJET POPULAIRE

Depuis le milieu des années 1990, plusieurs Etats ont toutefois rejeté la discrimination positive. Au Texas, dans le Mississippi et en Louisiane, le dispositif a été temporairement aboli par des décisions juridiques, avant d'être réintroduit par l'arrêt de la Cour suprême de 2003. En revanche, dans cinq Etats, la question, soumise par référendum, a été durablement tranchée. Le premier à abolir l'*affirmative action* a été la Californie, en 1996, suivi de la Floride, de l'Etat de Washington, du Michigan et plus récemment du Nebraska. Mais l'abolition ne concerne que les universités publiques. En Californie par exemple, l'université privée Stanford continue de pratiquer très activement la discrimination positive.

"A chaque fois que la question de l'action affirmative est soumise à référendum, le vote débouche sur l'abolition du dispositif à une très large majorité, remarque Daniel Sabbagh. La contestation porte sur des arguments juridiques, moraux et philosophiques, pas sur les données empiriques fiables d'évaluation des programmes."

Des chercheurs ont révélé que dans les universités de ces cinq Etats ayant aboli le dispositif, la part des étudiants noirs avait chuté de façon parfois drastique. Une étude menée par trois chercheurs de l'université de Floride, publiée dans la revue *InterActions*, montre par exemple qu'à l'université de Los Angeles (UCLA), la proportion des étudiants afro-américains en première année est passée de 7,3 % en 1995 à 2,3 % en 2005.

ALTERNATIVES

En Floride, la baisse a été moins flagrante : la proportion de Noirs est passée de 11,3 % en 2000, date à laquelle la discrimination positive a été jugée illégale, à 9,4 % en 2005. L'abandon de cette politique a été compensée par un système d'admission automatique des meilleurs élèves. En parallèle, l'université a augmenté le nombre de places disponibles.

"Des dispositifs alternatifs sont venus se substituer à l'affirmative action", relève Daniel Sabbagh. Ainsi, au Texas, depuis 1997, chaque lycée, riche ou pauvre, peut envoyer à l'université les 10 % d'élèves les mieux notés. "Le Texas a élaboré une batterie d'indicateurs de désavantage, tous plus ou moins liés au fait d'être noir ou hispanique", poursuit le chercheur. Chaque candidature à l'université est examinée à l'aune d'une série de question : le candidat est-il bilingue (ce qui favorise les hispanophones) ? A-t-il fait sa scolarité dans un lycée autrefois victime de ségrégation ? Sera-t-il le premier dans sa famille à obtenir un diplôme, etc.

L'université de Berkeley a quant à elle mis en place une approche "holistique" de l'examen des demandes d'inscription – une référence à la médecine holistique, qui privilégie une approche globale de la santé d'un individu. *"Après les évaluations séparées des différents volets de la demande [notes, activités extra-scolaires, motivation...], dans la phase finale, une seule personne prend connaissance de l'ensemble du dossier", expliquait au Monde un porte-parole de l'université en janvier 2007. "Nous pouvons ainsi évaluer l'éligibilité d'un élève, non pas seulement en fonction de ses résultats scolaires, mais en tenant compte du contexte local."*

EFFICACITÉ

Les politiques d'action affirmative ont-elles joué leur rôle ? *"A court terme, elles sont efficaces et arrivent à faire entrer plus de Noirs et d'Hispaniques dans les universités", estime Daniel Sabbagh. Les études empiriques montrent par ailleurs que plus l'université est sélective, plus le taux d'obtention des diplômes est élevé pour toutes les catégories d'étudiants. L'explication de ce paradoxe tient à la motivation des étudiants sélectionnés et aux moyens dont disposent les meilleures universités pour accompagner leurs étudiants. Mais dans les universités moins sélectives, il demeure un écart de performance entre étudiants.*

Quant à savoir si l'affirmative action à l'université a favorisé l'intégration plus large des Noirs et Hispaniques dans la société, la réponse est complexe. Certes, le nombre de Noirs appartenant à la classe moyenne a quadruplé, tandis que le nombre de Noirs pauvres a diminué de moitié. Mais 25 % des Afro-Américains continuent de vivre sous le seuil de pauvreté, contre 8 % des Blancs, et la ségrégation géographique continue d'être une réalité, Noirs et Blancs n'habitant pas les mêmes quartiers.

« Boursiers : Pécresse impose son plan aux grandes écoles » par Natacha Polony, Le Figaro du 19 janvier 2010.

La ministre lance dix chantiers pour que les établissements accueillent 30 % d'étudiants défavorisés.

Après deux semaines de polémiques, accusations et procès d'intention, à propos du nombre de boursiers dans les grandes écoles, la rencontre de lundi, entre Valérie Pécresse, Pierre Tapie, le président de la Conférence des grandes écoles, et Paul Jacquet, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, avait des allures de grande réconciliation. Lever les malentendus, fixer des objectifs partagés, affirmer un «volontarisme» commun : tels étaient les impératifs pour tenter de mettre fin à une discussion à haut risque. Pas de quotas, donc, a répété la ministre dans le sillage du président de la République, mais «dix leviers qui sont autant de verrous» et sur lesquels les grandes écoles devront agir pour améliorer la diversité de leur recrutement. «Ces dix mesures, a exposé Valérie Pécresse, seront écrites noir sur blanc dans la Charte de l'égalité des chances qui se négocie en ce moment entre le gouvernement et les grandes écoles, texte qui aura une valeur contraignante pour les écoles qui le signeront.»

Ces dix mesures étaient déjà évoquées comme base de réflexion pour le comité interministériel à l'égalité des chances, mis en place le 23 novembre dernier et qui doit rendre ses conclusions au mois de juin 2010. Mais, d'ores et déjà, «ces mesures sont assumées et endossées par les grandes écoles», a lancé la ministre, anticipant sur les conclusions du comité.

«Cordées de la réussite»

Dans la lignée des pistes d'emblée évoquées par Valérie Pécresse, la réflexion sur le contenu des concours, à travers des épreuves permettant «d'évaluer le parcours personnel du candidat» est la plus polémique. S'y adjoignent un développement des admissions parallèles ainsi qu'un «travail sur une pédagogie spécifique associée» qui ressemblent fort au modèle mis en place à Sciences Po par son actuel directeur, Richard Descoings.

Les autres dispositifs, généralisation des «cordées de la réussite» et création de cent nouvelles classes préparatoires et de vingt internats d'excellence, s'inspirent plutôt de ceux qui ont été mis en place par l'Essec ou le lycée Henri-IV et dont le but est d'amener les lycéens défavorisés jusqu'au concours en les encadrant par du tutorat et du soutien personnalisé en dehors du temps scolaire. Les classes préparatoires envisagées par le projet devraient adopter ce modèle ou celui de la «propédeutique» du lycée Henri-IV, à Paris, qui fonctionne comme une préparation à la prépa. Enfin, des classes préparatoires technologiques doivent contribuer à revaloriser une filière qui peine à trouver des débouchés. Le ministère s'engage notamment, à travers le grand emprunt, à «promouvoir la culture scientifique et technique dès le secondaire ».

Le président de la Conférence des grandes écoles affirme «souscrire à l'objectif de 30 % de boursiers par grande école», du moment que cela ne s'apparente pas à des quotas. Selon lui, l'essentiel est de mettre en place des mesures précises pour développer les chances des élèves défavorisés. Il a cependant martelé que «tout dépendra de la force du dispositif en amont», c'est-à-dire de la qualité de la formation au primaire, au collège et au lycée.

« Six IEP de province veulent davantage démocratiser leur accès » par Karine PERRET, Agence France-Presse (AFP), 19 janvier 2010.

PARIS, 19 jan 2010 (AFP) - Six Instituts d'études politiques (IEP) de province, dont le recrutement s'ouvre davantage aux lycéens de milieux modestes, ont signé mardi une convention-cadre avec l'Etat qui va les doter de moyens financiers supplémentaires pour soutenir l'accompagnement des élèves.

Il s'agit des IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse, lancés depuis 2007 dans un programme commun visant à diversifier socialement leur recrutement en repérant et aidant des lycéens de milieu modeste ou boursiers désireux de passer le concours commun d'entrée à ces six Sciences-Po de province.

Environ 1.200 lycéens (dont 800 élèves de terminale), répartis dans quelque 140 lycées, sur 34 départements, participent cette année à ce "programme d'études intégrées des IEP" (IEPEI), qui leur permet d'accéder à une plateforme internet pédagogique (www.iepei.com) comprenant des éléments didactiques et méthodologiques (tests, devoirs à rendre, forums, aide à l'orientation etc.).

Via la signature mardi de la convention-cadre, avec le ministre de l'Education Luc Chatel, ces six IEP vont percevoir une enveloppe de 100.000 euros pour l'année scolaire 2009-2010 et une enveloppe budgétaire correspondant à 2.400 heures supplémentaires pour rémunérer les professeurs "référents" participant au programme.

A titre d'exemple, le coût du programme d'études intégrées pour Sciences-Po Lille est de 150.000 à 200.000 euros cette année, selon cet établissement. IEPEI était jusqu'alors financé par des entreprises privées ou des conseils régionaux.

"Cette convention fait partie de toutes ces actions qui nous sont essentielles pour assurer (la) diversité sociale au niveau du supérieur et en particulier à Sciences-Po", a déclaré M. Chatel avant de signer la convention.

Selon le directeur de Sciences-Po Lille, Pierre Mathiot, dont l'établissement coordonne le programme IEPEI, 20% des élèves de la promotion 2009 ont réussi le concours commun et intégré un IEP.

Mais au-delà, c'est l'ambition des élèves en terme d'études supérieures qui est stimulée, a-t-il souligné. Ainsi, 40% des élèves de la promotion 2009 sont entrés en classe préparatoire aux grandes écoles.

"Nous sommes prêts à envisager un renforcement du programme" en terme de lycéens touchés, a ajouté M. Mathiot, une évolution qui devra être discutée au sein d'un comité de pilotage créé par la convention.

L'enveloppe de l'Etat sera étudiée chaque année en fonction de l'évolution du dispositif.

"Il n'y a pas une bonne réponse mais une addition d'initiatives" pour parvenir à l'objectif de 30% de boursiers dans les grandes écoles, a estimé le ministre.

Lundi, la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, a demandé à toutes les grande écoles, même les plus sélectives, d'accueillir 30% d'étudiants boursiers d'ici trois ans, un objectif auquel elles ont souscrit.

Prépas intégrées : relancer l'ascenseur social, in « acteurs publics » 26 janvier 2010, extraits.

Source : <http://www.acteurspublics.com/article/26-01-10/relancer-l-ascenseur-social>. *Jessica Gourdon*

[...]

Inaugurées cette année, les classes préparatoires intégrées des écoles de la fonction publique visent à aider des candidats issus de milieux défavorisés à bachoter les concours.

ENA : la crème des étudiants chouchoutés

Pas facile d'intégrer la prépa intégrée de l'ENA, inaugurée en octobre dans les bâtiments parisiens de la plus prestigieuse école de la fonction publique. Pour se porter candidat, il faut glisser dans l'enveloppe un diplôme de master avec mention, être boursier de l'enseignement supérieur, avoir moins de 28 ans et surtout démontrer sa forte motivation devant un jury. Sur les 150 dossiers, seuls 15 ont été retenus : des étudiants brillants, issus de l'université ou des instituts d'études politiques (IEP). Plus de la moitié est née dans des familles issues de l'immigration. Deux ont grandi en outre-mer.

Pour les heureux élus, l'école a échafaudé un programme intensif de préparation aux épreuves de l'ENA, avec 21 heures de cours hebdomadaires. Coaching, interrogations orales et examens blancs vont rythmer l'année... jusqu'au concours de septembre. [...] Histoire d'étudier dans les meilleures conditions possibles, les jeunes sont logés au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), à quelques pas de l'école, et se voient prêter un ordinateur. Des visites d'institutions, de ministères, d'expositions sont également à l'agenda, et chaque étudiant bénéficie de l'aide d'un tuteur en cours de scolarité à l'ENA.

Jeunes poulains

"L'idée, c'est de leur donner les mêmes chances que quelqu'un qui aurait accès à tout cela via sa famille", commente Bernard Boucaut. Il espère ainsi que les futures promotions de l'école seront plus mélangées. La dernière promotion – 80 personnes – ne compte que deux enfants d'ouvriers et cinq d'employés... Reste que cet examen est considéré comme l'un des plus difficiles et que seules 40 places par an sont proposées aux candidats du concours externe. L'ENA incite donc aussi les étudiants de la prépa intégrée à se présenter aux concours de l'Institut national des études territoriales (Inet) et des administrateurs des assemblées. Mais le directeur ne souhaite pas que ses jeunes poulains s'éparpillent au-delà. Sa classe préparatoire a vocation à rester centrée *"sur les concours A + +"*.

IRA : du sur mesure à Lille

Ils s'appellent Michaël, Djemila ou Anahit, et ils font partie, avec 24 autres élèves, de la première classe préparatoire intégrée de l'Institut régional d'administration (IRA) de Lille. Sélectionnés parmi 80 candidats, ces aspirants fonctionnaires, âgés de 23 à 44 ans, ont sept mois pour réviser et réussir le concours, qui leur ouvrira les portes d'un ministère ou d'une préfecture. Demandeurs d'emploi ou fraîchement sortis de l'université, ces futurs candidats sont majoritairement issus de milieux défavorisés de la région parisienne et du Nord-Pas-de-Calais.

Binôme

Le programme concocté par l'IRA de Lille est chargé. Jusqu'à fin décembre, ce sera des cours sur mesure dans les instituts de préparation à l'administration générale (Ipag) de Lille ou de Nanterre, à raison de 35 heures par semaine, puis un stage de deux semaines en administration, en binôme avec un élève de l'IRA. En janvier, toute la promotion se retrouvera à Lille, pour une session de méthodologie, avant les épreuves écrites de février. Dans la foulée, ces candidats seront entraînés pour les oraux, prévus en avril. *"Nous allons travailler sur leur manière de s'exprimer, d'organiser leur pensée, car c'est souvent cela qui leur fait défaut"*, affirme Gilbert Elkaim, le directeur. Pendant cette période, ceux qui n'habitent pas Lille seront logés par le Crous, l'IRA prenant en charge les billets de train. L'ensemble de ce coaching sera-t-il efficace ? *"Chaque IRA a conçu le programme de sa CPI, avec ses expérimentations. Ensuite, nous allons faire le bilan de ce qui marche le mieux"*, explique Gilbert Elkaim. Pour les résultats, rendez-vous dans six mois.

Bercy : des prépas "flashes" dans toute la France

Devenir inspecteur des Douanes, contrôleur des Impôts ou du Trésor, pourquoi pas ? Afin de diversifier le vivier de candidats à ces métiers, les ministères de l'Économie et du Budget ont lancé en 2009 quatre classes préparatoires à ces concours de catégories A et B. Quatre autres ouvriront leurs portes au début de l'année 2010.

Organisées à Tourcoing, Lyon, Toulouse, Montpellier ou Noisy, ces prépas rassemblent depuis la rentrée 69 élèves, sélectionnés parmi 150 dossiers, souvent proposés par des missions locales. Le profil type ? Des demandeurs d'emplois de 25 à 30 ans, qui souhaitent rebondir après une première expérience professionnelle. Ils sont issus pour la plupart de milieux défavorisés, 40 % d'entre eux résident en zones urbaines sensibles. Les cours, ultra-ciblés sur les épreuves, sont assurés par les formateurs internes de Bercy. Au programme, peu de matières fondamentales, mais des séances de résumé de texte, de notes de synthèse, des conseils méthodologiques, des galops d'essais, des oraux blancs...

Hébergement assuré

Pour le reste, aux étudiants de se prendre en main. Car, au total, le dispositif reste assez léger. Exemple : la classe prépa de contrôleur du Trésor (catégorie B), dispensée sur huit mois, propose en moyenne 4 heures de cours par semaine. Celle préparant à l'inspection des Douanes (catégorie A), à Tourcoing, est plus intensive, avec 10 heures hebdomadaires pendant trois mois. Et un hébergement assuré à tous les étudiants qui n'habitent pas la région.

[...]

« Ecole : l'échec du modèle français d'égalité des chances » par Maryline Baumard, Le Monde, 11 février 2010.

En matière d'éducation les apparences sont parfois trompeuses. Les récentes discussions sur l'ouverture sociale des grandes écoles - via un quota imposé de 30 % de boursiers - ne contribuent pas forcément à faire avancer l'égalité des chances. En détournant le regard, elles feraient même oublier que le système éducatif français est un des plus inéquitable de l'OCDE ; qu'au fil d'une scolarité, les inégalités entre les classes sociales se creusent et que sur ces dix dernières années les enfants les plus défavorisés n'y acquièrent plus le socle minimum.

Dans *Les Places et les chances* (un livre à paraître le 11 février, au Seuil), le sociologue François Dubet interroge le modèle français qui consiste à panser ici ou là les plaies de l'inégalité, plutôt que de penser une société plus égalitaire. A ses yeux, il existe en effet deux grandes conceptions de la justice sociale. La première passe par l'égalité des places, la seconde par l'égalité des chances. L'égalité des places vise à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie entre les cadres et les ouvriers. L'égalité des chances maintient, elle, intacte le cadre social mais tente de donner des chances de mobilité aux plus méritants des classes défavorisés.

Au fil de son argumentaire, le sociologue observe que les initiatives qui permettent d'offrir un ascenseur social à une toute petite frange des "mal-nés" - tels les conventions Sciences Po, les cordées de la réussite dans les grandes écoles - autorisent en fait à laisser sur le bord de la route le gros des troupes. Ce que ne démentent pas les dernières statistiques. Sur dix fils de cadre entrés au collège en 1995, huit étaient encore étudiants dix ans après et un seul avait arrêté ses études sans avoir obtenu le bac. Sur dix enfants d'ouvriers en revanche, trois sont dans le supérieur quand la moitié a quitté le système sans le bac.

Au fil du temps, l'école devient de plus en plus inégalitaire. Les acquis en lecture des élèves de CM2 analysés sur vingt ans montrent que le score des enfants d'ouvriers a été divisé par deux entre 1997 et 2007. Alors que celui des fils de cadres a légèrement progressé.

Or ces difficultés-là irradient dans toutes les disciplines, y compris les mathématiques, où un libellé mal compris devient un problème raté. Une aide individuelle a bien été instaurée - idée chère à Nicolas Sarkozy - et les programmes du primaire recentrés sur les fondamentaux, mais dans le même temps l'école primaire est passée à quatre jours par semaine. Ce qui affecte les enfants aux savoirs les plus fragiles.

Au cours d'une scolarité, les inégalités se creusent. Mises en place en 1982, dépoussiérées plusieurs fois depuis, rebaptisées ambition-réussite en 2006, les zones d'éducation prioritaires - pensées pour *"donner plus à ceux qui ont moins"* - sont en faillite. Dans les 254 collèges ambition-réussite (soit les plus difficiles), remplis aux trois quarts par des enfants d'ouvriers ou d'inactifs, un quart n'y maîtrise pas les compétences de base en français à l'arrivée et un sur deux à la sortie, selon les données de la dernière livraison de l'état de l'école.

"Les inégalités s'accroissent au fil des études parce qu'elles sont cumulatives", regrette la chercheuse Marie Duru-Bella. L'ouverture de la carte scolaire, qui permet à quelques-uns de choisir leur établissement, déstabilise un peu plus les collèges à l'équilibre déjà très instable. Selon une étude de la direction de l'enseignement scolaire faite à la rentrée 2008, 73 % de ces 254 collèges avaient perdu des élèves.

Les inégalités sociales sont plus fortes que chez nos voisins *"En France, un lycéen de milieu défavorisé a deux fois moins de chances d'entrer dans l'enseignement supérieur que s'il avait grandi en Espagne ou en Irlande"*, précise Eric Charbonnier, le responsable, pour la France, de l'étude de l'OCDE baptisée Pisa. *"Ici un lycéen a déjà 4,3 fois plus de risques d'être en échec à 15 ans s'il est issu d'un milieu social défavorisé que s'il fait partie des classes supérieures. La moyenne des pays de l'OCDE est de trois fois"*, rappelle le chercheur.

L'égalité des chances aurait-elle failli ? De ces bilans ne se prévalent ni la droite ni la gauche. Depuis quelque temps, les cartes se brouillent, d'ailleurs. Et à deux ans de l'échéance présidentielle, le débat ne se pose plus dans les termes habituels. Comme le rappelle François Dubet, *"la droite porte aux nues l'égalité des chances, la gauche est comme tétanisée : (...) elle n'a rien à lui proposer"*. Un constat qui autorise le chercheur à interpeller directement la gauche, estimant que *"l'égalité des places pourrait constituer l'un des éléments de sa reconstruction idéologique"*.